



## CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44  
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : [clr@snuisudtresor.fr](mailto:clr@snuisudtresor.fr) - [http://www.snuisudtresor.fr /cnr/](http://www.snuisudtresor.fr/cnr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,  
Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

N° 45

Mars 2011

---

---

### EDITO

## « **DEGAGE** »

*L'impératif familial, net, sonore, aurait pu n'être que changement d'une mode, reléguant dans l'oubli le «US GO HOME», le vulgaire «FOUS LE CAMP» et l'indignable «CASSE TOI PAUVRE CON» confiné dans le domaine réservé de l'indignité présidentielle.*

*Mais voilà ! Notre apostrophe, petite trouvaille de la francophonie, est devenue cri de douleur, de colère, de ralliement populaire partie de la rive sud de la Méditerranée, elle devait faire le tour du monde en version originale, et en tant de langues et dialectes !*

*Trop de mépris et d'injustice, le geste de désespoir d'un jeune inconnu qui devient martyr, un rassemblement spontané et un mot ordinaire repris de rue en rue, d'écho en écho, qui met le feu, ici, là-bas, partout !*

*«DEGAGE» vise en priorité le despote qui a confisqué tous les pouvoirs, qui s'est attribué tous les droits, et en plus l'argent pour lui et son clan.*

*«DEGAGE» est la voix collective des peuples opprimés qui ne veulent plus avoir peur, qui sont prêts à tous les sacrifices pour conquérir ou retrouver la liberté et qui font «LA REVOLUTION !!!! ». Une révolution que n'ont senti venir ni le tyran, ni ses émules, ni leurs obligés ...*

*Enfin «DEGAGE» n'a pas seulement vocation à congédier les potentats. L'injonction peut et doit cibler tous les abus d'autorité et il y en a.... ! Que s'unissent ceux qui les subissent.*

**Gaston LEFORT\***

\* Père fondateur du SNUI

# **DOSSIERS POUVOIR D'ACHAT, DEPENDANCE LA FGR SUR TOUS LES FRONTS**

## **● POUVOIR D'ACHAT :**

Quelques exemples significatifs des variations moyennes entre 2009 et 2010 : les fruits (+4,8%), les légumes (+6,5%), les loyers (+1,6%), la distribution d'eau (+3,5%), l'enlèvement des ordures ménagères (+5,9%), l'électricité (+2,4%), le gaz (+6,0%), l'utilisation de véhicules personnels (+6,5%), les carburants (+13,4%), les assurances (+5,2%) sans oublier la hausse des impôts locaux non prise en compte par l'Insee.

### **Position de la FGR avec ses associés du Pôle des retraités représentants au total 260 00 Membres : « Pour des retraités citoyens à part entière et non entièrement à part »**

Depuis la loi de 2003 sur la réforme des retraites la revalorisation des pensions s'effectue chaque année sur la base de l'indice des prix de l'INSEE de l'année précédente ainsi qu'à partir de l'indice prévisionnel de l'année concernée. Cependant, comme le reconnaît l'INSEE lui-même, l'indice de prix n'est ni un indice du coût de la vie ni un indice de pouvoir d'achat. Il mesure simplement l'évolution du niveau moyen des prix des biens et services consommés par les ménages pondéré par leur part dans la consommation moyenne.

Sachant que :

- La structure de consommation ainsi que la part des revenus consacrée à la consommation varient considérablement selon l'âge mais surtout selon le niveau des revenus.
- Certains produits et services, à savoir : loyers, énergie, fruits et légumes, protection sociale, assurances, ont augmenté bien plus que l'inflation calculée.
- Ces postes représentent l'essentiel des dépenses que l'on peut qualifier de dépenses contraintes.
- La grande majorité des retraités est directement impactée par le poids croissant des dépenses contraintes. La pension moyenne étant de 1122€ par mois (825€ pour les femmes).
- L'indice INSEE ne prend pas en compte un certain nombre de « dépenses » qui pèsent sur le revenu disponible : l'achat du logement, les dépenses de gros entretien dans les logements, les intérêts des crédits, les impôts directs, les cotisations sociales, les services hospitaliers privés dont les dépassements d'honoraires.

La stricte application de l'évolution en moyenne de l'indice INSEE pour la revalorisation annuelle des pensions ne peut conduire qu'à un appauvrissement net et important des retraités.

Par ailleurs, le système actuel de revalorisation des pensions est complètement déconnecté de l'augmentation globale de la richesse nationale produite, l'écart relatif de pouvoir d'achat des actifs et des retraités s'accroissant d'année en année.

C'est pourquoi, afin que les retraités puissent continuer à être des citoyens à part entière, nous demandons que le calcul de la revalorisation des pensions intègre l'évolution des dépenses contraintes.

Après un rappel du mécanisme de revalorisation de nos pensions : Indice des prix à la consommation (IPC) prévu par la commission économique de la nation pour l'année N (connu à la mi-mars) + ajout ou retrait ou statu quo en fonction de l'IPC constaté pour l'année N-1 comparé à l'IPC prévisionnel de cette année N-1.

#### **Pour 2010 :**

- prévision d'inflation pour 2009 = 0.4%
  - inflation réelle constatée en 2009 = 0.1%
  - trop perçu (!) par les retraités = 0.3%
  - inflation prévisionnelle pour 2010 = 1.2%
- Revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2010 =  
1.2% - 0.3% = 0.9%

#### **Pour 2011 :**

- inflation prévisionnelle pour 2010 = 1.2%
- inflation réelle constatée en 2010 = 1.5%
- « manque à gagner » = + 0.3%
- inflation 2011 retenue par la commission = ?
- revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2011 = ?

Il a été décidé de demander une audience au ministre du budget et aux groupes parlementaires et de rédiger une motion à diffuser auprès des parlementaires.

## La FGR en intersyndicale avec toutes les Unions Confédérales de Retraités

Lettre envoyée à

Monsieur François FILLON

Premier Ministre  
Hôtel MATIGNON  
Rue de Varenne  
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de retraités : CFTD - CFTC - CFE-CGC - FO - CGT - FGR/FP - UNSA réunies le 7 Février 2011 ont analysé la situation des retraités et des pensionnés.

Elles constatent :

- Une dégradation du niveau de vie des retraités.
- L'augmentation sensible des dépenses contraintes, notamment, les loyers, les assurances, les mutuelles, les frais de santé et les coûts énergétiques.

Tous ces paramètres entraînent une baisse constante du pouvoir d'achat des pensionnés.

Elles demandent que le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour remédier à la situation :

- Une revalorisation substantielle des pensions de retraites qui doit tenir compte de l'inflation connue, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours,
- Un coup de pouce supplémentaire pour les retraités les plus modestes

Nous vous rappelons également nos différentes revendications concernant le paiement et le minimum de pension :

- Le paiement des pensions de base effectué au plus tard le dernier jour du mois en cours,
- Le minimum de pension, pour une carrière complète, porté au niveau du SMIC.

Les organisations syndicales de retraités vous demandent de bien vouloir leur accorder un entretien, dans les meilleurs délais possibles.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération

Pour l'inter UCR : CFTD – CFTC – FGR FP - FO – CGT – UNSA

### ● **DOSSIER DEPENDANCE :**

#### **ACTION DE LA FGR en direction des candidats aux élections cantonales compte tenu des COMPETENCES DU DEPARTEMENT CONCERNANT LES PERSONNES AGEES**

Les différentes lois de décentralisation ont accru les compétences des départements. En particulier la loi de 2004 leur a confié la responsabilité totale de la gestion de l'aide aux personnes âgées.

Ainsi cette aide aux personnes âgées peut se décliner autour de trois axes :

- prise en charge de la perte d'autonomie par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'action sociale du département
- prise en charge de l'hébergement (aide sociale à l'hébergement en maisons de retraites ou familles d'accueil...)
- tarification des établissements pour personnes âgées et agrément des familles d'accueil.

**Chaque département peut donc avoir une action spécifique** pour, par exemple, la réhabilitation des maisons de retraite, la gestion de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou des CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique).

Les compétences du département sont mises en œuvre dans le cadre du schéma gérontologique, document qui définit la politique départementale à destination des aînés.

**Les ressources nécessaires** à ces actions en direction des personnes âgées proviennent pour la plus grande part de la fiscalité départementale, des dotations de l'Etat et du produit de la « journée de solidarité » distribué par la Caisse nationale de solidarité à l'autonomie (CNSA).

**- La FGR-FP a été reçue par le directeur de cabinet de la ministre des solidarités, Roselyne Bachelot, à propos des groupes de travail sur la prise en charge de la dépendance.**

C'est le directeur de cabinet de la ministre et un conseiller technique qui ont reçu les représentantes de la FGR. Il s'agissait pour la FGR-FP de participer aux groupes de travail préparatoires aux travaux du comité interministériel sur la prise en charge de la dépendance. **Le directeur de cabinet a proposé une audition de la FGR-FP par l'un ou l'autre groupe. Les groupes 2 et 4 sont prioritaires pour la FGR.**

**A partir de la mi-avril des débats en régions vont être organisés conjointement par les préfets de région et les directeurs des ARS. Les responsables départementaux de la FGR-FP sont invités à se manifester auprès des préfets de région pour y participer.**

Au-delà du problème du financement, il s'agit d'un véritable sujet de société : Comment prend-t-on les personnes âgées en compte dans notre société ? Le rôle des personnes âgées est de plus en plus important, leur nombre étant en augmentation.

Le directeur de cabinet souhaite recevoir une contribution écrite de notre part sur ces questions sur la prise en charge de la dépendance : financement, gouvernance, rôle des conseils généraux ?

Quatre colloques interrégionaux reprendront les thèmes des groupes de travail à Nantes (9 mai), Bordeaux (31 mai), Marseille (14 juin), Strasbourg (20 juin).

Un site internet dédié au débat national est maintenant ouvert : [www.dependance.gouv.fr](http://www.dependance.gouv.fr)

Il est possible pour chacun d'apporter sa contribution au débat.

# ASSEMBLEES GENERALES DEPARTEMENTALES DE LA FGR-FP

## *Un lieu de débat sur l'avenir de la FGR*

En votre qualité d'adhérent du CLR vous êtes aussi adhérent de la FGR-FP en général et de la section départementale de cette même FGR. Nous vous invitons à répondre positivement à l'invitation de participation à l'AG départementale de cette section FGR que vous devriez recevoir.

Un débat a été ouvert depuis le dernier congrès national de la FGR sur l'avenir et le renforcement de la FGR. Des premiers débats, des premières réflexions qui ont pu avoir lieu sur l'avenir de la FGR, il ressort que très majoritairement les militants et les adhérents sont attachés à la FGR.

Le CLR pour sa part a fait connaître dans une contribution argumentée ses positions très claires sur le maintien de la FGR avec toutes ses composantes, toutes ses particularités.

Dans le cadre des AG départementales de la FGR vous trouverez ci-dessous un argumentaire très résumé de nos positions à défendre et qui pourra vous servir pour vous inscrire dans le débat sur ce thème de l'avenir de la FGR et même pour l'impulser si besoin est.

## 5 POINTS ET DES PROPOSITIONS

### **1) La FGR, une structure unitaire :**

***Elle regroupe en son sein de façon structurelle et grâce à une véritable vie démocratique, des organisations syndicales différentes qui appartiennent à des ensembles syndicaux différents.***

### **2) La FGR, une structure reconnue et représentative au niveau syndical et institutionnel :**

***Elle est représentative à tous les niveaux national, régional, local, et dans toutes les structures institutionnelles spécifiques à la défense des retraités et des personnes âgées.***

### **3) La FGR, un outil solide :**

***De par son nombre d'adhérents, de par son appareil militant composé de très nombreux militants à tous les niveaux, national, régional, local.***

### **4) La FGR, un outil qui répond aux besoins de ses adhérents :**

***De par son dossier revendicatif complet, de par la parution régulière de son journal national « le courrier du retraité », de par l'existence de très nombreux journaux de ses sections.***

### **5) Les dangers d'un éclatement :**

***Toute remise en cause de la FGR se traduirait par une déperdition certaine et importante d'adhérents, de militants. Et serait donc un affaiblissement du monde syndical des retraités qui sont déjà peu représentés.***

## CONCLUSION

***Pour notre syndicat, comme la majorité des adhérents de la FGR nous sommes attachés à la FGR et pour garder son entité avec toutes ses composantes. Au-delà des composantes actuelles nous plaçons pour la mise en œuvre d'une politique de prise de contacts et de recherche d'adhésions d'autres syndicats des 3 fonctions publiques et pour un renforcement plus structurel des liens avec les autres associations du pôle des retraités.***

# COMITE NATIONAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (CNRPA)

Le CNRPA est une commission administrative consultative placée auprès du Ministre chargé des Personnes Agées.

Il est constitué de plusieurs collèges dont le 1<sup>er</sup> est formé par les représentants de 16 associations et unions confédérales de retraités et personnes âgées.

***Bernard BASSOT est le représentant titulaire de la FGR-FP au CNRPA, dont la mandature actuelle a débuté effectivement le 30 mars 2010.***

Le CNRPA a constitué des commissions :

- Commission territoriale, qui coordonne la constitution et l'animation des commissions régionales devant assurer la liaison entre le CNRPA et les CODERPA.
- Commission «Ressources des retraités».
- Commission «Prévention, santé, autonomie», qui, dans le contexte actuel, suit particulièrement les projets concernant la compensation de la perte d'autonomie.
- Commission «Retraités dans la société».
- Commission «Communication», qui travaille à la création d'un site internet du CNRPA, destiné à améliorer les relations entre le CNRPA, les organisations qui le constituent et les CODERPA.
- Commission «Réglementation» qui prépare les projets d'avis du CNRPA sur les textes réglementaires qui lui sont soumis par le gouvernement.

Bernard Bassot anime la commission «Ressources des retraités» qui a présenté, en décembre dernier, un rapport sur l'incidence sur les ressources des retraités, des lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale pour 2011.

Les prochains travaux de cette commission porteront sur les différents projets de réforme fiscale, toujours sous l'angle de leur incidence sur le pouvoir d'achat des retraités, et sur l'importance des transferts intergénérationnels.

Comme animateur de cette commission, B. Bassot est invité au Bureau du CNRPA.

Des représentants du CNRPA siègent dans plus de 20 instances extérieures, telles que le COR, le CA de la CNAV, le Conseil supérieur du travail social, le Comité national des usagers de l'administration fiscale, le Conseil national du tourisme ...

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) est composé de manière paritaire par les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs et par 4 personnes qualifiées désignées par l'Etat, dont deux représentants des retraités proposés par le CNRPA.

Bernard BASSOT est membre, à ce titre, du CA de la CNAV.

Ce Conseil fixe les orientations et participe, par ses avis, à la définition de la politique de l'assurance vieillesse. Il rend un avis sur les projets de lois de financement de la Sécurité Sociale. Il met en œuvre la politique d'action sociale de la CNAV. Il est associé à la préparation des nouveaux textes relatifs à l'assurance vieillesse et à l'étude de leurs conséquences ...

Il a ainsi, en 2010, rendu un avis défavorable aux projets de loi de financement de la Sécurité Sociale et de loi portant réforme des retraites.

# POSITIONS TRES RESUMÉES DU CLR SUR LA DEPENDANCE

Mars 2011

## **A - Notre DEFINITION concernant ce dossier DEPENDANCE :**

Il s'agit de la perte d'autonomie irréversible, différence donc avec les dépendances passagères.

## **B - Nos PROPOSITIONS pour le FINANCEMENT :**

Création d'une cotisation progressive et universelle, sur la totalité des revenus y compris ceux du patrimoine (biens immobiliers et capitaux mobiliers), et par une taxation des patrimoines les plus importants. 10 % des français les plus riches détiennent plus de 50 % du patrimoine total des ménages.

## **C - Nos ARGUMENTS pour la CREATION d'une 5<sup>ème</sup> BRANCHE au sein de la SECURITE SOCIALE :**

- a) La nécessité d'un financement particulier justifie une lisibilité et une visibilité que ne permettrait pas l'assurance maladie qui recouvre déjà beaucoup de choses et dont les difficultés financières risqueraient d'engloutir ce financement particulier. Pour ces nouveaux financements publics, et il est plus clair pour celles et ceux qui participent de voir où vont leurs cotisations affectées, plutôt que de les voir intégrées à la grande branche maladie  
L'exemple significatif qui est dans toutes les mémoires est celui de la vignette automobile prévue pour «les vieux» et dont les recettes étaient noyées dans le budget de l'Etat (à sa création) sans profiter aux prétendus bénéficiaires.  
Il est essentiel de bien identifier les recettes et le coût de la dépendance. Ainsi au cas où il y aurait des déficits ou même des recettes en plus il faut pouvoir ajuster.  
De plus si c'est noyé dans la branche maladie le gouvernement s'empressera de dire que c'est la faute aux personnes âgées
- b) Par ailleurs il est illusoire de croire que l'intégration dans la branche maladie serait une garantie pour l'avenir, pour éviter une privatisation de cette solidarité. Depuis des années on peut constater que la branche maladie est elle-même fortement attaquée et déjà bien privatisée (intervention des mutuelles, des complémentaires, des compagnies d'assurance ; rôle des professionnels et des laboratoires pharmaceutiques dans la politique du médicament, etc.
- c) Le mode de gestion prétendu paritaire de la CNAM n'est pas adapté à la gestion de la branche perte d'autonomie.
- d) La perte d'autonomie peut présenter des caractères différents de ceux de la maladie.
- e) La proposition de création de certaines OS de créer un service public ayant pour mission la gestion de la perte d'autonomie entraîne la nécessité de la création d'une branche distincte.

Il faut souligner que l'essentiel du combat syndical ne devra pas être pour ou contre une 5<sup>ème</sup> branche ou un élargissement de l'actuelle branche maladie. Mais avec l'idéologie actuelle du gouvernement et de sa majorité, avec le poids de Medef et des «investisseurs financiers», l'essentiel du combat sera d'éviter une emprise de la finance dans ce nouveau domaine, emprise qui nous serait «vendue» par la formule du «partenariat public/privé».

## **D - Notre demande de prestation de compensation du handicap comme droit universel :**

Avec suppression de la discrimination entre les «moins de 60 ans» et les «plus de 60 ans» et quelles que soient les causes du handicap, réclamer l'application immédiate de l'art. 13 de la loi de février 2005 qui prévoit la suppression de « la distinction entre les personnes handicapées en fonction des critères d'âge en matière de compensation du handicap ».

# CONFERENCE DE PRESSE NATIONALE COMMUNE UNION SNUI-SUD Trésor – FGR-FP

C'est le Vendredi 18 Mars qu'à l'initiative du CLR, cette conférence de presse nationale commune s'est tenue au siège du syndicat. Le dossier de presse qui a servi de support à cette conférence de presse a été réalisé par notre camarade Vincent DREZET en collaboration avec Christian STEENHOUDT du CLR et les camarades de la FGR-FP, Annick MERLIN Secrétaire Générale et Michel SALINGUE du BN de la FGR. Il était axé principalement sur la fiscalité concernant les retraités. Nous vous livrons ci-dessous un extrait qui démontrent ce que pourrait subir un retraité suite aux suppressions de la ½ part, des 10% et de l'augmentation de la CSG.

M. Martin est veuf. Il bénéficiait d'une demi part supplémentaire mais, n'en respectant plus exactement les nouvelles conditions d'attribution, il va en perdre le bénéfice. Ceci implique les conséquences financières suivantes.

M. Martin déclare 1 500 euros de pensions, soit 18 000 euros annuels de pension. C'est son seul revenu.

- Avec 1,5 part (situation actuelle), son impôt sur le revenu est égal à 63 euros.
- Sans la demi part (situation nouvelle), son impôt sur le revenu s'élèvera à 711 euros, soit une hausse de 648 euros.
- Si, en plus, il perd le bénéfice de l'abattement de 10 %, son impôt s'élèvera à 1 019 euros, soit une hausse de 956 euros.

L'impact de la CSG est également sensible comme on l'a vu. Au cas particulier, alors qu'il paie 100 euros de CSG par mois, il paierait, si un alignement avec les actifs était décidé, 113 euros par mois.

Enfin, M. Martin paie 500 euros de taxe d'habitation. Son revenu fiscal de référence est de 15 044 euros. Il peut donc bénéficier d'un plafonnement de sa taxe d'habitation.

La perte de la demi-part aura cependant une incidence sur le calcul de ce plafonnement, donc sur le montant à payer.

- Avec 1,5 part, la taxe d'habitation plafonnée s'élève à 500 – 294 (montant du dégrèvement) = 206 euros.
- Avec 1 part, elle s'élève à 344 euros, soit une hausse de 138 euros.

*AU TOTAL la charge supplémentaire peut s'élever à :*

- une hausse d'impôt sur le revenu	de 956 euros
- Une hausse de CSG	de 156 euros
- Une hausse de TH	de 138 euros

**TOTAL : 956 + 156 + 138 = 1250 soit presque un mois de pension (1500 euros) ; sa charge fiscale sur un an serait pratiquement doublée !!!!**

Les conséquences de ces mesures, pour partie déjà décidées (suppression de la demi-part), ont et auraient des conséquences particulièrement néfastes sur le revenu disponible des retraités. Elles sont non seulement inacceptables en l'état, mais d'autant plus injustes qu'aucune réforme fiscale visant à rééquilibrer le système fiscal n'est engagée. Pire, la seule réforme annoncée consiste à se débarrasser d'un symbole encombrant (le bouclier fiscal) mais à poursuivre l'allègement de la fiscalité du patrimoine des ménages aisés.

## **LE PRESIDENT DU CLR PRESENT À DIJON À L'ASSEMBLEE GENERALE DES MILITANTS DU SNES - FSU - RETRAITES**

*Christian Steenhoudt, Président du CLR, a été invité à l'assemblée générale des retraités du SNES-FSU qui regroupe les professeurs syndiqués du second degré. Une centaine de militants, représentants des différentes académies de métropole et d'outre mer, assistaient aux travaux de cette assemblée générale qui s'est tenue à Dijon en Février dernier.*

*A la demande des responsables nationaux du SNES-FSU- Retraités, Christian Steenhoudt est intervenu en tribune pendant une heure sur la fiscalité, et le financement de la protection sociale. Un débat très riche s'est ensuite instauré pendant près de 2 heures avec les délégués présents dans la salle.*

*Comme suite à cette intervention, le Rédacteur en chef du journal du SNES-FSU Retraités a réalisé une interview du Président du CLR dont vous trouverez ci-dessous l'intégralité des questions et réponses.*

*Remerciements aux camarades du SNES pour leur invitation et pour toute la chaleur de leur accueil.*

**Question 1: lors des journées de Dijon, tu as fais pour le financement de la perte d'autonomie et de l'ensemble de la protection sociale des propositions innovantes, voire « Décoiffantes » ; tu peux nous les résumer en quelques mots ?**

*En 1945 existaient de très grandes entreprises de main d'œuvre synonymes de créations de richesses, et se sont les salaires qui ont été retenus comme assiette pour le financement de la protection sociale. Aujourd'hui la richesse se fait contre l'emploi, au détriment des salaires, par les délocalisations, par une redistribution plus forte en faveur du capital, par une financiarisation de l'économie. Cette situation nous a conduit à considérer que c'est la richesse dégagée par les entreprises qui devait financer la protection sociale en taxant ce qui est le plus représentatif des profits réalisés c'est-à-dire leur bénéfice brut d'exploitation. Cette proposition n'est en rien comparable à la création d'une TVA qui n'a rien de social qui est un impôt injuste et le plus fraudé. Pour la dépendance la solidarité nationale doit s'exercer par une cotisation progressive et universelle, sur la totalité des revenus y compris ceux du patrimoine (biens immobiliers et capitaux mobiliers) et une taxation des patrimoines les plus importants. 10% des français les plus riches détiennent plus de 50% du patrimoine total des ménages.*

**Question 2: sur la fiscalité en général, le SNUI avance des propositions ; quelle en est "la substantifique moelle" ?**

*Notre métier nous place au cœur de tout ce qui est économique, politique et social, il nous donne une connaissance assez précise des richesses produites, des patrimoines, des revenus, de qui paye quoi, de qui participe au déficit budgétaire en « optimisant » l'évasion fiscale ou en fraudant. La fiscalité est révélatrice de choix de société. Elle doit être un outil de redistribution des richesses produites. Justice fiscale, justice sociale est le plus vieux slogan, toujours d'actualité de notre syndicat.*

**Question 3 : Tu es, pour la deuxième fois en très peu de temps, l'invité d'honneur des journées des retraités du SNES ; c'est de la collusion ?**

*Effectivement c'est beaucoup d'honneur mais aussi beaucoup de plaisir de vivre ces moments avec des militants syndicaux avec lesquels nous partageons des valeurs, un corpus idéologique et des pratiques syndicales unitaires. Notre appartenance commune à la FGR-FP permet de renforcer, avec l'ensemble des militants de toutes ses composantes, nos analyses, nos propositions, nos revendications et ce très souvent, en bonne entente, en bonne intelligence.*



## ***Cet article nous a été envoyé par le Secrétaire Général du syndicat Belge des impôts La crise irlandaise : fiasco complet du néolibéralisme par Eric Toussaint***

Depuis une décennie, l'Irlande a été présentée par les plus fervents promoteurs du capitalisme néolibéral comme le modèle à suivre. Le « tigre celtique » affichait un taux de croissance plus élevé que la moyenne européenne. Le taux d'imposition des sociétés avait été ramené à 12,5%<sup>1</sup> et le taux effectivement payé par les nombreuses transnationales qui y avaient élu domicile oscillait entre 3 et 4% : un rêve ! Un déficit budgétaire égal à 0 en 2007. Un taux de chômage de 0% en 2008. Un vrai charme : tout le monde semblait y trouver son compte. Les travailleurs avaient un emploi (certes très souvent précaire), leurs familles consommaient allègrement, elles jouissaient de l'effet richesse et les capitalistes tant nationaux qu'étrangers affichaient des résultats extraordinaires.

En octobre 2008, deux ou trois jours avant que le gouvernement ne sauve de la faillite les grandes banques « belges » (Fortis et Dexia) aux frais des citoyens, Bruno Colmant, directeur de la Bourse de Bruxelles et professeur d'économie, s'est fendu d'une carte blanche dans *Le Soir*, le quotidien belge francophone de référence, pour affirmer que la Belgique devait absolument suivre l'exemple irlandais et déréglementer encore un peu plus son système financier. Selon Bruno Colmant, la Belgique devait modifier le cadre institutionnel et légal afin de devenir une plateforme du capital international comme l'était l'Irlande. Quelques semaines plus tard, le Tigre celtique était terrassé.

En Irlande, la déréglementation financière a encouragé une explosion des prêts aux ménages (l'endettement des ménages avait atteint 190% du PIB à la veille de la crise), notamment dans le secteur de l'immobilier, ce qui a boosté l'économie (industrie de la construction, activités financières, etc.). Le secteur bancaire a enflé d'une manière exponentielle avec l'installation de nombreuses sociétés étrangères<sup>2</sup> et l'augmentation des actifs des banques irlandaises. Des bulles boursière et immobilière se sont formées. Le total des capitalisations boursières, des émissions d'obligations et des actifs des banques a atteint quatorze fois le PIB du pays.

Ce qui ne pouvait pas arriver dans ce monde enchanteur arrive alors : en septembre-octobre 2008, le château de cartes s'effondre, les bulles financières et immobilières éclatent. Des entreprises ferment ou quittent le pays, le chômage monte en flèche (de 0% en 2008, il grimpe à 14% début 2010). Le nombre de familles incapables de payer les créanciers croît très rapidement. Tout le système bancaire irlandais est au bord de la faillite et le gouvernement, complètement affolé et aveuglé, garantit l'ensemble des dépôts bancaires à concurrence de 480 milliards d'euros (près de trois fois le PIB irlandais qui s'élevait à 168 milliards d'euros). Il nationalise l'*Allied Irish Bank*, principal financier de l'immobilier en injectant 48,5 milliards d'euros (environ 30% du PIB).

Les exportations ralentissent. Les recettes de l'Etat baissent. Le déficit budgétaire bondit de 14% du PIB en 2009 à 32% en 2010 (dont plus de la moitié est attribuable au soutien massif aux banques : 46 milliards d'apport de fonds propres et 31 de rachat d'actifs risqués).

Le plan européen d'aide avec participation du FMI de fin 2010 s'élève à 85 milliards d'euros de prêts (dont 22,5 fournis par le FMI) et il est déjà avéré qu'il sera insuffisant. En échange, le remède de cheval imposé au tigre celtique est en fait un plan

d'austérité drastique qui pèse fortement sur le pouvoir d'achat des ménages, avec comme conséquences une réduction de la consommation, des dépenses publiques dans les domaines sociaux, des salaires de la fonction publique et dans l'infrastructure (au profit du remboursement de la dette) et des recettes fiscales. Les mesures principales du plan d'austérité sont terribles sur le plan social :

- suppression de 24 750 postes de fonctionnaires (8% de l'effectif, cela équivalait à 350 000 postes supprimés en France) ;
- les nouveaux embauchés le seront avec un salaire inférieur de 10% ;
- baisse des transferts sociaux avec diminution des allocations chômage et familiales, baisse importante du budget de la santé, gel des pensions ;
- augmentation des impôts à charge principalement de la majorité de la population victime de la crise, notamment hausse de la TVA de 21 à 23% en 2014 ; création d'une taxe immobilière (concerne la moitié des ménages jusque là non-imposables) ;
- baisse de 1€ du salaire horaire minimum (de 8,65 à 7,65 euros, soit -11%).

Les taux des prêts accordés à l'Irlande sont très élevés : 5,7% pour celui du FMI et 6,05% pour les prêts « européens ». Ils serviront à rembourser les banques et autres sociétés financières qui achèteront les titres de la dette irlandaise qui, elles, empruntent à un taux de 1% auprès de la Banque centrale européenne. Une vraie aubaine de plus pour les financiers privés. Selon l'AFP, « *le directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, a déclaré : Cela va marcher, mais bien sûr, c'est difficile [...] parce que c'est dur pour les gens qui vont devoir faire des sacrifices au nom de l'austérité budgétaire.* »

L'opposition dans la rue et au parlement a été très forte. Le *Dail*, chambre basse, n'a adopté le plan d'aide de 85 milliards d'euros que par 81 voix contre 75. Loin d'abandonner son orientation néolibérale, le FMI a indiqué qu'il plaçait parmi les priorités de l'Irlande l'adoption des réformes pour supprimer « *les obstacles structurels aux affaires* », afin de « *soutenir la compétitivité dans les années à venir* ». Le socialiste Dominique Strauss-Kahn s'est dit convaincu que l'arrivée d'un nouveau gouvernement après les élections prévues début 2011 ne changerait pas la donne : « *Ce dont je suis convaincu, c'est que même si les partis d'opposition, le Fine Gael et le parti travailliste, critiquent le gouvernement et le programme [...], ils comprennent la nécessité de le mettre en œuvre* ».

*En somme, la libéralisation économique et financière qui visait à attirer à tout prix les investissements étrangers et les sociétés financières transnationales, a abouti à un fiasco complet. Pour ajouter l'injure aux dommages subis par la population victime de cette politique, le gouvernement et le FMI n'ont rien trouvé de mieux que d'approfondir l'orientation néolibérale pratiquée depuis 20 ans et d'infliger à la population, sous pression de la finance internationale, un programme d'ajustement structurel calqué sur ceux imposés depuis trois décennies dans les pays du tiers-monde. Ces trois décennies doivent au contraire servir d'exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire. Voilà pourquoi il est urgent d'imposer logique radicalement différente, au profit des peuples et non de la finance privée.*

**REMERCIEMENTS A MICHELE MALVEZIN qui nous a envoyé cette fable :**

**LE REGNE DE MULOT**

-  
Mulot s'est retrouvé un beau jour au pouvoir  
En bien manipulant les animaux stupides,  
Et beaucoup s'étaient dit, tout seuls dans l'isoir,  
«Essayons celui là qui n'a pas l'air cupide».

-  
Il avait intrigué des années en coulisse  
A tort et à travers trahissant ses rivaux  
Sachant à tout moment donner l'image lisse  
D'un animal affable qui sait faire gros dos.

-  
Une fois au pouvoir, le rongeur excité  
Réunit ses amis, certains sentant le rance,  
Dans un lieu très branché, pas du tout en secret  
Et en marge du peuple firent grande bombance.

-  
La suite révéla les tréfonds du rongeur  
Qui une fois élu, parvenu à ses fins,  
S'entoura d'une bande de vrais liquidateurs  
Qui en un tour de mains aux acquis mirent fin.

-  
Il promet l'impossible, et ce, en pleine crise  
Faisant croire au monde que c'est lui le sauveur  
Des paradis fiscaux il veut casser l'emprise  
Et mettre au pilori tous les spéculateurs.

-  
Tout cela n'est qu'esbroufe et manipulation.  
Le temps jouant pour lui, il égare, dissimule  
Dévie l'information en faisant diversion  
Compte une fois encore sur le peuple crédule.

-  
De parole facile, de l'acte il est avare  
Surtout pour inquiéter ses amis, les puissants.  
Qui avec son accord du public s'accaparent  
Ne concevant le monde qu'en le marchandisant.

-  
D'un culot insolent, niant les évidences  
Il a avis sur tout, même si, ignorant,  
Faisant croire qu'il est un vrai puits de science  
Il joue devant sa Cour le rôle du savant.

-  
Tous les acquis sociaux sont dans la moulinette  
Les uns après les autres placés sous le hachoir  
Malaxés, écrasés et réduits en miettes  
Il ne reste plus rien, l'avenir devient noir.

-  
Devant tant de dégâts, les autres animaux  
Se mettent à râler, appellent à la grève  
N'admettent pas qu'ici il y ait tant de maux  
Alors qu'il avait dit que ce serait le rêve.

-  
Il est devenu sourd aux manifestations  
Sa légitimité est pour lui la cuirasse  
Qui le pare des coups de la protestation  
Et commence à penser que le peuple l'agace.

-  
Véritable obsédé de tout ce qui est sondage  
Il ne voit que le chiffre, l'humeur de l'opinion  
Nous rebat les oreilles de ces mauvais présages  
De ceux qui comme lui sont de l'immigration.

-  
Petit parmi les grands, monté sur talonnettes,  
Il trône dans le monde et dans tous les médias,  
Utilisant au mieux, le charme de starlette,  
De sa grue condamnée à avoir les pieds plats.

-  
Il vit comme un nabab au crochet du bon peuple,  
Engrange une fortune, rêve dolce vita,  
Espère au prochain tour, demeurer dans ses meubles  
Et sûr que pour cela rien de l'arrêtera.

#### **PETITE HISTOIRE**

*C'est Philippe Parini, le Directeur Général de la DGFIP, qui a été chargé par M. Sarkozy de réaliser la fusion entre la DGI et la CP qui visite un CDI.*

*Il tombe dans l'escalier et se tue.*

*Arrivé au ciel, Saint-Pierre lui annonce que, vu ses états de service, il a droit au Paradis et pas à l'enfer.*

*Au moment où il veut entrer au Paradis, une énorme flamme surgit et le brûle profondément.*

*Il retourne voir Saint-Pierre et lui demande s'il ne s'est pas trompé.*

*Saint-Pierre lui répond : «on ne vous a pas prévenu ? Nous aussi, on a fusionné !!!! »*

### ***AG DU CLR LE 31 MARS PROCHAIN***

***Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez toujours vous inscrire pour participer à l'AG du CLR qui se tiendra le jeudi 31 Mars à Paris***

***Il vous suffit d'écrire à l'adresse du CLR,  
Boite 29  
80 rue de Montreuil 75011 Paris  
et d'envoyer un chèque de 18 euros si vous souhaitez rester au repas.***

# Le rêve d'un français moyen

Hier.....c'était hier..... ou peut être avant-hier....., je ne sais plus. J'ai fait un rêve étrange et pénétrant ..... ou plutôt inquiétant. Enfin j'avais atterri dans un pays qui me paraissait étrange.

Dans la chambre de mon hôtel, j'avais allumé le poste de télévision mais sur l'écran, un seul personnage apparaissait. J'appris plus tard qu'il s'agissait du chef de l'Etat mais je ne savais pas si c'était un roi, un émir, un nabab ou simplement un président de la république.

La presse, la télévision, les radios et l'ensemble de l'audiovisuel avaient été verrouillés. Les directeurs de chaîne étaient nommés par le pouvoir en place et le président les destituait selon son bon vouloir. Les jeunes mais aussi les moins jeunes ne pouvaient communiquer que par internet via les réseaux sociaux.

Voulant me rendre à la poste, j'appris que l'ensemble de la Fonction Publique avait été démantelé que les anciens fonctionnaires étaient passés sous statut de droit privé et que seules, l'armée et la police étaient restées dans le giron public.

Les inégalités sociales étaient à leur paroxysme. Les riches devenaient de plus en plus riches grâce aux mesures prises par le Chef de l'Etat en leur faveur. Les autres n'arrivaient plus à se soigner correctement depuis que les dépassements d'honoraires n'étaient plus contrôlés et que les hôpitaux avaient été privatisés. Bien sûr on avait ouvert des dispensaires mais il fallait attendre des demi-journées pour voir un médecin.

Les classes moyennes avaient rejoint depuis longtemps le prolétariat et le chômage n'avait jamais été aussi fort. Les jeunes bardés de diplômes ne trouvaient pas d'emploi ou bien des emplois précaires. Les salaires et les retraites ne suivaient plus depuis longtemps l'inflation et les dépenses contraintes de l'énergie, des denrées, des loyers ... absorbaient la quasi-totalité du revenu.

La majorité des gens rejetait ce régime mais l'opposition était divisée, incapable de porter tous les espoirs d'un peuple en souffrance.

Le Chef de l'Etat était présent, omnipotent, méprisant le citoyen. Le pouvoir était aux mains d'un clan, de son clan. Même son plus jeune fils avait été nommé à la tête de la plus grosse société d'aménagement du territoire. Certains disaient même qu'il était envisagé que dans quelques années son fils lui succéderait. Il est vrai que depuis plusieurs années, la fraude électorale était devenue monnaie courante ....

..... D'un coup, j'eus comme une lueur d'espoir, le peuple commençait à se soulever, les rues étaient noires de monde et tout un chacun criait son hostilité à ce régime digne d'un autre temps.

Juste avant de me réveiller, je compris que j'étais passé par la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Tunisie, la Libye.

Enfin, quand je me suis réveillé pour de bon..... j'étais en France.